

## La journaliste burundaise Floriane Irangabiye Â©cote de dix ans de prison

RFI, 08/01/2023 Burundi : une journaliste de retour de l'Â©tranger condamnÂ©e Â dix ans de prison Une jeune journaliste appartenant Â une radio en ligne trÃ©s critique avec le pouvoir et qui Â©met depuis l'Â©tranger vient d'Ãatre condamnÂ©e Â dix ans de prison ferme officiellement pour Â«Â atteinte Â la sÃ©retÂ© intÃ©rieure de l'Ã©tatÂ ». Le ministÃ©re de la Justice a confirmÃ© dans un tweet il y a deux jours.

Floriane Irangabiye, qui vit au Rwanda voisin depuis prÃ©s d'une dÃ©cennie, avait dÃ©cidÃ© selon des proches de retourner au Burundi pour la premiÃ©re fois depuis la crise de 2015, deux ans aprÃ©s l'entrÃ©e en fonction du prÃ©sident Evariste Ndayishimiye qui prÃ©ne le changement et une certaine ouverture. Elle avait Â©tÃ© rassurÃ©e par le fait que depuis lors, quelques opposants de moyenne envergure sont rentrÃ©s d'exil et certains jeunes qui ont manifestÃ© l'Â©tranger contre le troisiÃ©me mandat commencent Â revenir en vacances au Burundi en toute quiÃ©tude. Floriane Irangabiye pensait qu'elle aussi n'avait rien Â craindre selon un de ses proches. ProblÃ©me, la jeune journaliste anime un dÃ©bat politique plutÃ´t bien suivi sur une de ces radios en ligne Â©mettant de l'Â©tranger, et que le pouvoir burundais ne supporte pas. Elle est arrÃªtÃ©e le 30 aoÃ»t par les trÃ©s redoutÃ©s services de renseignement burundais et va passer huit jours au secret avant d'Ãatre inculpÃ©e. Elle est Â©crouÃ©e dans une prison de Bujumbura avant d'Ãatre transfÃ©rÃ©e Â Muyinga, 250 km Â l'est de la capitale Ã©conomique du pays. Cela est vÃ©cu comme Â«Â une punitionÂ » par sa famille car les dÃ©tenus burundais peuvent parfois passer une semaine sans recevoir leur ration alimentaire de l'administration pÃ©nitentiaire, et comptent sur le ravitaillement familial pour survivre dans des cellules surpeuplÃ©es. Finalement, la jeune journaliste burundaise a Â©tÃ© jugÃ©e en itinÃ©rance dans sa prison ce mardi. Plusieurs membres de sa famille pourtant prÃ©sents sur place n'ont pas pu assister au procÃ©s qui s'est dÃ©roulÃ© Â huis-clos, selon des proches et une source judiciaire. Elle a Â©tÃ© condamnÃ©e Â dix ans de prison pour Â«Â atteinte Â la sÃ©curitÃ© intÃ©rieure de l'Ã©tatÂ » et Â une amende de 450 euros, pour Â«Â sÃ©retÃ© intÃ©rieure de l'Ã©tatÂ », sans qu'aucun fait prÃ©cis ne lui soit imputÃ©, assurent plusieurs ONG des droits de l'homme. Seul reproche pointÃ© par le ministÃ©re burundais de la Justice dans un de ses tweets samedi soir : Â«Â Elle n'a pas pu prÃ©senter sa carte de presse alors qu'elle prÃ©tend Ãatre journalisteÂ ».